

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 6 mars 2020**

DBS01-2020

Le 6 mars 2020, à 12 h, le Bureau Syndical "Socle" régulièrement convoqué le 26 février 2020, s'est réuni à Caen, salle F4 722, sous la présidence de Xavier PICHON, Vice-Président.

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Grégory BERKOVICZ, M. Dominique GOUTTE, M. Patrick LECAPLAIN, Mme Béatrice TURBATTE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Laurent PAGNY

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme Monique GARNIER, Mme Marie- Françoise ISABEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Joël BRUNEAU (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Christian DELBRUEL (pouvoir à M. Laurent PAGNY), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal POURNY), M. Pascal SERARD (pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI)

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Bernard ENAULT (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Henri GIRARD (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL), M. Hubert PICARD (pouvoir à Mme Monique GARNIER), Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Michel BAR)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE NORMANDE

Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Michel BAR)

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Paul CHANDELIER)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Romain BAIL,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE

M. Claude LETEURTRE, M. Eric MACE, M. Jean-Philippe MESNIL

En exercice

- au titre du SCoT 34
- au titre du Socle 39

Présents

- au titre du SCoT
- au titre du Socle

Votants :

- au titre du SCoT
- au titre du Socle

Date d'envoi de la
convocation : 26/02/2020

**Adhésion à l'association
Mission ECOTER**

ADHESION A L'ASSOCIATION MISSION ECOTER

Exposé :

La **Mission ECOTER (Mission pour l'Economie Numérique, la Conduite et l'Organisation des Territoires)** est une association loi 1901, qui regroupe, depuis 1997, Collectivités Territoriales (villes, départements, régions, structures d'agglomération, agences publiques, syndicats de communes, organismes consulaires et de développement économique local) et Entreprises actrices dans le secteur des collectivités (Numérique, Santé, Education, Environnement, Transports, Finances locales...).

Elle a pour **mission** de :

- Accompagner les collectivités dans leurs transformations,
- Échanger sur les usages et les services numériques aux citoyens,
- Mettre en place une veille adaptée et efficace aux projets de transformations,
- Peser sur les décisions politiques et administratives pour les territoires,
- Diffuser les informations les plus fiables dans un secteur innovant,
- Former les élus, les cadres territoriaux et les acteurs d'entreprises à l'économie numérique, aux finances, aux ressources humaines...

Notamment, **pour les Collectivités Territoriales**, autour d'un club dédié aux collectivités membres, la Mission Ecoter a pour vocation de :

- Être la représentation institutionnelle des collectivités auprès des pouvoirs publics,
- Disposer, en permanence, d'une information pertinente et pragmatique sur les métiers des collectivités :
 - ✓ par la constitution de différents groupes de travail,
 - ✓ par la participation aux formations et séminaires,
 - ✓ par le retour d'expériences avec toutes les collectivités,
 - ✓ par le contact avec les entreprises.

Les **6 principaux pôles de Développement** de la Mission ECOTER sont les suivants :

1. Numérique et territoires
2. Santé/sport et territoires
3. Education/culture et territoires
4. Energies/environnement et territoires
5. Transport/sécurité et territoires
6. Gestion/finances territoriales

La Mission ECOTER pourrait donc apporter aux élus de Caen Normandie Métropole un soutien en termes de conseils, d'échanges d'expériences et de formation, notamment dans le cadre des travaux de la Commission « Politiques Contractuelles », concernant le Plan Climat Air Energie Territorial, la mobilité, la santé...

Le montant de la **cotisation** annuelle pour les collectivités territoriales, dont le budget primitif est inférieur à 46 millions d'euros est fixé à **1 095 € T.T.C. annuels**.

Proposition :

La Commission "Politiques Contractuelles", en date du 23 janvier 2020, a émis un avis favorable pour l'adhésion de Caen Normandie Métropole à cette association.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT et en vertu de ses pouvoirs délégués prévus au titre II de la délibération DCS41-2017, en date du 22 décembre 2017,

- PROPOSE d'adhérer pour l'année 2020 à cette association,
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU





Le 08/04/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la situation de son dossier de demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].

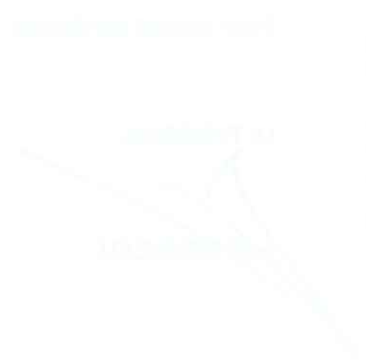
Le 15/04/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la situation de son dossier de demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].

Le 22/04/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la situation de son dossier de demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].

Le 29/04/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la situation de son dossier de demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].

Le 06/05/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la situation de son dossier de demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].

Le 13/05/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la situation de son dossier de demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].



Le 20/05/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la situation de son dossier de demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].